



Matrice de notation et d'évaluation des demandes de subvention

1) A) **35 % du total de la demande** : Priorités du Conseil et de la Ville (les « piliers » précis décrits dans le Plan stratégique)

- i) **Chaque pilier (à l'exception du pilier de la gouvernance)** traité par l'intermédiaire de la mission et des objectifs principaux de l'organisme obtient de **1 à 5 points**, en fonction de la façon dont l'objectif est clairement lié au pilier mentionné et à la capacité de mesurer les résultats.

(Réussite/échec automatique = 5 points au moins dans cette section pour être pris en considération pour une subvention)

Maximum de points = 20 (les objectifs de l'organisme sont clairement liés à tous les piliers.)

B) **20 % du total de la demande** : Besoin auquel répond l'organisme ou répercussions

- Tous les indicateurs et les résultats qui peuvent faire l'objet d'un compte rendu objectif (rendement social du capital investi). Plus de poids doit être accordé aux indicateurs qui peuvent être fortement liés aux résultats ou en corrélation directe avec les résultats transmis, ainsi qu'au nombre d'indicateurs donnés au total.
- Une considération accordée à toutes les « mesures à prendre » précises énumérées dans les « piliers » du Plan stratégique.

Évalué sur une échelle de 1 à 5

Maximum de points = 5

C) **5 % du total de la demande** : Innovation ou amélioration de la durabilité et de la viabilité d'un service (ne s'applique qu'aux nouveaux services ou aux services améliorés – définis par l'intermédiaire du processus de demande). Si la demande a trait à un service déjà existant, aucun point ne sera attribué. Les points seront plutôt attribués dans la section de la durabilité financière de la matrice.)

- On accordera des points en fonction de la description des mesures prises par l'organisme pour innover ou améliorer un service existant.
- Réponse du demandeur à la question 5.g) – Comment votre organisme peut-il justifier qu'il dispose des qualifications, de l'expérience et de la stabilité nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail?

Évalué sur une échelle de 1 à 5

Maximum de points = 5

2) **35 % du total de la demande** : Renseignements financiers et analyse

ii) Évalué en fonction des critères suivants (les points et l'échelle seront déterminés par le service des finances [Gregg], mais la viabilité financière des services existants doit être égale à 14,2 % du total à la valeur maximale de l'échelle pour être égale à la même occasion de valeur de points pour les nouveaux services et les services améliorés au point 1(c) ci-dessus) :

- **Besoins financiers (60 %) [échelle de 1 à 5 au total]**
 - Il est démontré que des fonds sont vraiment nécessaires.
 - Lettres de confirmation
- **Analyse financière (40 %) [échelle de 1 à 5 au total]**
 - Tous les renseignements financiers nécessaires sont joints à la demande.
 - Les surplus et les fonds spéciaux et réserve sont pris en compte.
 - Rapports financiers, au besoin.
 - Lettres de confirmation
 - Durabilité (1.75 point – uniquement pour le service existant ou l'organisme existant)
 - **En supposant que « la viabilité financière dans son ensemble » est évaluée dans cette partie, il faudrait qu'elle représente 35 % du nombre maximal total de points de l'échelle.**

Maximum de points = 5

10 % Pourcentage du total de la demande : Partenariat/collaboration

- Évalué selon le nombre et la force des partenariats qui sont énumérés dans la demande et selon l'absence de services ou d'organismes semblables.

Évalué sur une échelle de 1 à 5

Maximum de points = 5

Autres remarques :

- Il est recommandé qu'un nombre minimal de points soit utilisé pour l'octroi du financement. Le nombre de points peut être déterminé une fois que le modèle de notation aura été créé et des demandes de l'année précédente serviront d'exemples.
- Au moment d'évaluer et de noter les demandes, il faudrait recourir à un comité composé de membres différents pour l'évaluation de chaque section, puis pour additionner le nombre de points obtenus :
 - Les responsables des finances évaluent les renseignements d'ordre financier et en font l'analyse.
 - Des membres distincts évaluent les priorités du Conseil.
 - Les partenariats de coopération sont évalués séparément.
 - Etc.
 - Ensuite, les membres additionneront tous les points et se réuniront pour en discuter (comme pour un processus de notation de demande de proposition).